

## coup de pouce

# Dans les lotos, il sera possible de toucher le gros lot



Devant 190 participants à un loto, vendredi à Draché, la députée Sophie Métadier a annoncé la fin du plafonnement des lots.

Sophie Métadier, députée (UDI) de la 3<sup>e</sup> circonscription d'Indre-et-Loire, était présente vendredi soir à Draché, près de Sainte-Maure-de-Touraine, pour annoncer une bonne nouvelle aux participants du loto organisé par l'association communale de chasse agréée.

En effet, depuis un décret du 1<sup>er</sup> janvier dernier, la valeur individuelle des lots en jeu lors des lotos était limitée à 150 €. La députée, ancienne maire de Beaulieu-lès-Loches, y a vu un risque de fragilisation du

monde associatif. « Les lotos sont très prisés par les associations pour lesquelles les recettes représentent une part non-négligeable de leur budget de fonctionnement », a indiqué Sophie Métadier.

Le mois dernier, elle a interpellé Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement sur ce sujet. Et elle a été visiblement entendue, puisque depuis le 5 novembre, un nouveau décret paru au Journal officiel a aboli ce plafonnement sur la valeur des lots.